

Calendrier 2024 de la plateforme SOLTéA

À partir du 6 mai 2024 : Ouverture de SOLTéA aux établissements pour vérifier ou compléter leurs informations

À partir du 27 mai 2024 : Ouverture de SOLTéA aux employeurs

1ère période de répartition :

27 mai 2024 : Début de la 1ère période de répartition et ouverture de SOLTéA pour les employeurs

2 août 2024 : Clôture de la 1ère période de répartition

À partir du 9 août 2024 : 1er virement des fonds répartis aux établissements par les employeurs

2ème période de répartition :

12 août 2024 : Début de la 2ème période de répartition

4 octobre 2024 : Clôture de la campagne de répartition sur SOLTéA

À partir du 11 octobre 2024 : 2ème virement des fonds répartis aux établissements par les employeurs

Fonds non répartis

À partir du 25 octobre 2024 : Versement des fonds non répartis par voie réglementaire.